

9 juin 2015 : le stockage de l'énergie électrique, une dimension incontournable de la transition énergétique

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 09/06/2015

Saisine liée :

LE STOCKAGE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, UNE DIMENSION INCONTOURNABLE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Revoir la séance

Séance du 9 juin 2015 :

Présentation de la réforme des retraites des conseillers

Consultez l'arrêté de questure, relatif à la réforme du règlement de la Caisse de [retraites des membres du CESE](#).

Présentation de l'avis de la section des activités économiques, présidée par M. Jean-Louis Schilansky : Le stockage de l'énergie électrique, une dimension incontournable de la transition énergétique.

Avis présenté par M. Alain Obadia, membre du groupe des personnalités qualifiées.

Au-delà des différences d'opinions qui s'expriment sur la transition énergétique, l'intégration d'une plus grande part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique de la France rencontre un large accord. Compte-tenu du caractère intermittent de la production éolienne et photovoltaïque, le stockage de l'énergie électrique est l'une des approches qui peuvent faciliter cette intégration en contribuant notamment à la stabilité du réseau et à l'essor des véhicules électriques. Notre assemblée estime que nous ne pouvons désertier aucunes des trois technologies aujourd'hui au cœur du débat: les Stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), les batteries et la filière hydrogène même si leur degré de maturité est très inégal. Elles doivent retenir toute l'attention des pouvoirs publics et des industriels. Les modèles économiques doivent être profondément renouvelés pour appréhender comme il convient les bénéfices collectifs du stockage de l'énergie électrique.